

Consignes concernant les hélicoptères sur le terrain du « Bel Argent » (Tourrettes)

Stationnement des véhicules :

- les voitures doivent être garées à l'emplacement prévu (sous le bois) afin de laisser le passage qui longe le bois : accès réservé au secours.

Régie Radio :

- Dès l'arrivée, l'émetteur RADIO doit être déposé à la Régie Radio.

Phase de mise en route ou de mises au point :

- En allant prendre la radio : Prendre la fréquence en déposant son badge sur l'emplacement du tableau correspondant à la fréquence utilisée .
- Démarrer son appareil dans la zone de sécurité.
- Maintenir fermement la tête rotor pendant le démarrage de l'appareil .
- Sortir vers la zone de vol par la sortie appropriée (celle côté "piste hélico ")
- Par mesure de sécurité, il est fortement conseillé de ne jamais démarrer seul et de ne jamais être seul sur le terrain pour voler.

Pendant le vol :

- Lors du vol, respecter la longueur de la piste Est/Ouest sans venir couper l'autre piste Nord/Sud
- Par vent dominant sur l'axe Est/Ouest, les avions sont prioritaires sur cette piste .
- Il ne doit pas y avoir plus de 2 pilotes en vol à la fois (les risques d'accident en vol (percutations , crashes , tops radio) dépendant entièrement de la responsabilité des pilotes concernés).
- Interdiction de faire évoluer le modèle entre le pilote et le public.

Après le vol ou à la fin des mises au point:

- Arrêt du moteur par la radio.
- Mise hors tension de l'appareil.
- Mise hors tension de la radio.
- Reposer sa radio à la régie .
- Libérer la fréquence en récupérant son badge.